



ZOOM SUR :

Bellevalia romana de son petit nom latin qu'elle doit en hommage à Richer de Belleval, botaniste français du XVI^{ème} siècle, créateur du jardin botanique de Montpellier en 1593. Cette jolie plante est très facilement reconnaissable notamment grâce à ses fleurs blanches qui ont à peu près la même forme que celles des vrais jacinthes (genre *Hyacinthus*).

Espèce mondialement menacée, elle n'est présente que dans le Sud-Ouest de la France. Elle se trouve dans les prairies humides argileuses à climat méditerranéen et ne résiste ni au drainage ni au retournement des prairies.

Cette plante à bulbe est présente dans les vieilles prairies inondables de la vallée de la Gimone et de l'Arrats.

Elle pointerait le bout de son nez en avril lors des premiers beaux jours de printemps.

La Jacinthe Romaine



Attention cette plante est protégée !

TEMOIGNAGE D'ACTEUR



M. FOURCADE possède 160 ha de SAU dont la majorité est en polyculture. Après avoir pratiqué, il y a une dizaine d'années, l'engraissement de Blondes d'Aquitaine, en 2013, il décide de développer **une activité d'élevage de vaches Gasconnes**. Cette race a été constituée au XIX^e siècle à partir d'une race autochtone du Gers comme race mixte : viande et travail. Il a choisi cette race pour sa rusticité, sa facilité de gestion et sa moindre exigence pour les fourrages. Dans une période où le maintien de l'élevage devient incertain sur la vallée, Jérôme FOURCADE fait preuve d'innovation. Aujourd'hui, il est à la tête d'un cheptel de 21 mères accompagnées de leurs veaux. Elles pâturent un parcours de 5 ha sur des coteaux légers où elles peuvent évoluer librement et peuvent s'abriter au besoin sous un bâtiment semi-ouvert. Depuis huit mois, il **a ouvert un atelier de vente directe** pour la viande produite grâce à son élevage. Cette vente directe permet une plus-value plus importante et valorise au mieux son produit.

A l'heure actuelle, il possède 3,40 ha de prairies en zone inondable qu'il a remises en herbe suite au commencement de son activité d'élevage. Ce foin participe à la ressource fourragère. Il a contractualisé ces 2 prairies en MAEt « gestion durable des prairies inondables avec retard de fauche », en avril dernier. **L'intérêt des MAEt qu'il a engagées est de couvrir les charges** liées à ces 2 parcelles (fauche, broyage) et **de limiter la prise de risque**. Aussi, les inondations ont moins d'impact sur l'équilibre économique de l'atelier bovin.

A l'avenir, il envisage d'agrandir son cheptel jusqu'à 30 mères et de créer un poste de salarié. Il attend des informations concernant les nouvelles MAEt de la PAC 2015-2020 afin de remettre en herbe 3 ha de prairies le long de la rivière. « La transition de la polyculture à la polyculture-élevage doit être accompagnée au moyen de ces contrats ».

ADASEA DU GERS CAT ZH Gers

Maison de l'Agriculture
Route de Mirande
BP 70161
32003 AUCH CEDEX
Tél. : 05.62.61.79.50
a032@adasea.net
<http://www.adasea32.net>

Lettre réalisée par l'ADASEA du Gers avec le soutien financier de :



Crédit photo : ADASEA 32. Imprimé par nos soins.



Contacts :



Yves BARBASTE
Claire LEMOUZY
Thanh-Chi NGUYEN
Emilie PORTE



Les Prairies Inondables de la Gimone

- Las Arriberes n° 1 -



« Cette lettre d'information témoigne de la qualité de l'animation, menée par l'Adasea pour le maintien des prairies inondables et des résultats obtenus. Je trouve le partenariat construit avec les syndicats de rivière très positif dans l'objectif d'une gestion équilibrée de la Gimone et des milieux associés.

Les agriculteurs ont répondu favorablement dans la souscription des Mesures Agri environnementales proposées avec 321 ha de prairies engagées.

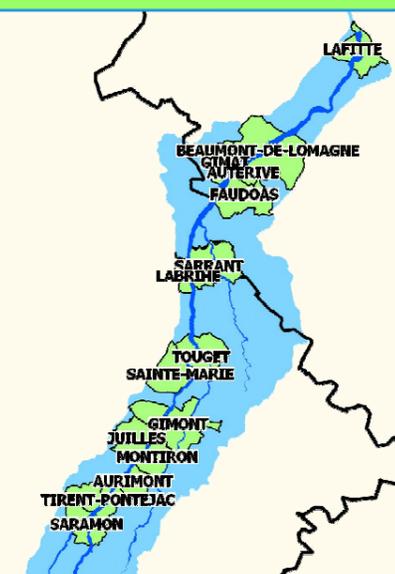
Cette dynamique ne doit pas se heurter dans les prochains mois à la remise en cause des modalités et des montants de ces mesures d'accompagnement proposées aux gestionnaires des prairies inondables. J'attends de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la DREAL, du Conseil Régional, qu'ils poursuivent leur soutien dans cette perspective. »

M. Jean-Claude Duffaut, Président du SIAA Gimone

La CAT ZH Prairies inondables de la Gimone c'est le pari de préserver le réseau de prairies inondables pour leur fonction de protection des eaux, d'épandage de crues, leur intérêt écologique, patrimonial et paysager.

C'EST AUSSI...

- Un inventaire des prairies inondables en 2006 et réactualisé en 2013
- Un territoire comprenant le lit majeur de la Gimone et de ses principaux affluents
- Une animation agro-foncière soutenue sur **7 secteurs d'interventions prioritaires** (voir carte) : rencontres de gestionnaires, diagnostics individuels, cartes des menaces, scénarii d'évolution, groupes de travail, MAEt, recherches de financement, restauration de prairies...
- Des outils de communication et de sensibilisation : posters, plaquette, bulletin
- Un comité de suivi réunissant : des agriculteurs, les syndicats de rivière, l'Agence de l'eau Adour Garonne, la fédération départementale de pêche, la DDT 32 et 82, le conseil général 32 et 82, la SAFER-GHL et la DREAL Midi-Pyrénées.
- 1 réseau de 76 gestionnaires dont 80 % d'agriculteurs



770 ha inventoriés
412 ha (159 prairies) ayant reçu des diagnostics environnementaux et des conseils de gestion
319 ha contractualisés en

Intérêt écologique des prairies inondables



Orchis incarnat

En 2006, un diagnostic précis de 40 sites a montré la richesse écologique de ces prairies et les espèces protégées qui y sont présentes ; il montre aussi leur rôle essentiel pour la qualité de l'eau.

Concernant la flore, 243 espèces tous milieux confondus (prairies, haies, fossés) ont été recensés.

Une forte diversité d'espèces qui indique une forte « naturalité », en lien avec l'ancienneté des prairies et l'usage extensif majoritaire.

Au sein de cette flore, plusieurs espèces patrimoniales sont présentes :

la **Jacinthe romaine** (*Bellevalia romana*), protégée au niveau national

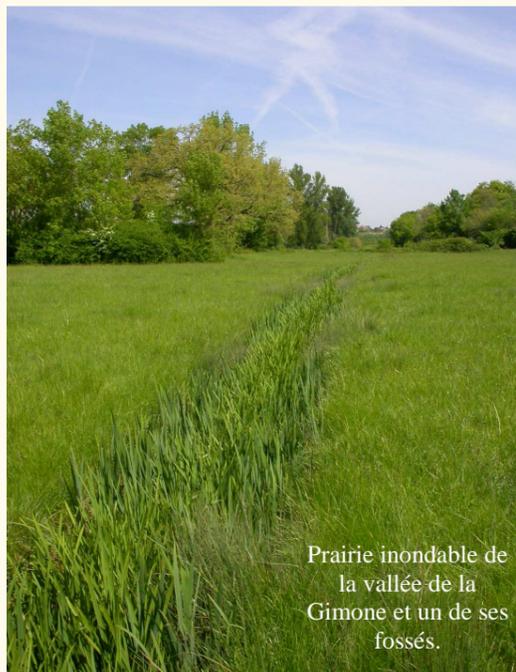
la **Véronique Scutellaire** (*Veronica scutellata*) protégée au niveau régional

3 espèces, classées déterminantes ZNIEFF au niveau régional : le Souchet maritime (*Bolboecheus maritimus*), la Laïche distique (*Carex disticha*) et l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*).

Concernant la faune et plus particulièrement les Insectes:

- 42 espèces de sauterelles et criquets, 1 de phasme et 2 de mantes ont été observées ;
- 52 espèces inventoriées de Papillons de jour ;
- 31 espèces inventoriées de Libellules.

Les parcelles les plus riches en Orthoptères correspondent aux prairies les plus diversifiées au niveau floristique.



Prairie inondable de la vallée de la Gimone et un de ses fossés.

EVOLUTION DES PRAIRIES 2006-2013

L'étude de préfiguration réalisée en 2007 estimait l'érosion des prairies à 50 ha/an pour un ensemble de prairies de 800 ha au total. Lors du bilan effectué en 2013, « seuls » **80 ha de perte ont été constatés en 7 ans**. Les prairies disparues ont majoritairement été remises en cultures 60% (soit 84 ha) ou abandonnées 26% (soit 36 ha).

Les mesures agro-environnementales ont concerné 321 ha et largement participé au maintien de 41% des prairies. De plus, 15% des pertes ont été compensées par de la remise en herbe de nouvelles parcelles.

Sur les 17 espèces patrimoniales d'Insectes qui ont été recensées :

- 3 sont protégées au niveau national ;
- 3 sont sur les listes d'espèces de la directive « Habitat » ;
- 8 sont inscrites dans des listes rouges nationales ou mondiales.



Damier de la Succisse

Cette étude montre également les rôles que les prairies ont pour la qualité de l'eau :

- rôle d'épandage des crues de la rivière ;
- rôle tampon vis à vis des eaux du bassin versant ;
- rôle de filtre épurateur.

Sur les 40 sites, la **CATZH a permis le maintien de 34% des prairies** qui auraient été retournées en l'absence d'intervention.

LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAEt)

Aujourd'hui, 41% de la surface des prairies est engagée en MAEt.

En 2012 et 2013, quatorze mesures ont été proposées aux gestionnaires. Gestion durable des prairies inondables avec fertilisation limitée à 30 U d'azote ; gestion durable des prairies inondables avec retard de fauche au 1er juin, sans fertilisation et gestion durable des prairies inondables avec retard de fauche au 15 juin sont les mesures le plus souvent contractualisées. Voici, un récapitulatif des engagements pris et des surfaces engagées pour ces deux années :

département	nombre d'engagements	surfaces engagées	montant d'aide annuelle
32	43	237,92 ha	98 955 €
82	9	80,55 ha	
TOTAL	52	318,47 ha	

Ces MAEt assurent pour 5 ans le maintien de la prairie. Elles permettent de proposer un cahier des charges pour une gestion adaptée au caractère inondable de la prairie, à son rôle de protection des eaux et de la biodiversité. C'est également un levier pour faciliter les démarches permettant de sécuriser les prairies à long terme (signature de baux, reprise d'exploitation,...)

L'accompagnement agro-foncier : une approche peu visible mais essentielle

Quand les prairies ou leurs usages sont menacés, l'accompagnement agro-foncier, en agissant sur le statut juridique de la prairie ou de l'exploitant, donne l'occasion d'envisager de manière pérenne leur maintien.

Ainsi, il a facilité la transmission intergénérationnelle entre chefs d'exploitation âgés et enfants déjà engagés dans la vie active. En reprenant à leur compte ces prairies, les enfants s'approprient leur intérêt patrimonial et projettent une gestion active comme agriculteur pluri actif. Les MAEt ont motivé cette démarche dans 3 situations .

Ainsi deux communes, propriétaires de prairies, les ont mises à disposition d'éleveurs avec un statut conforme aux aides PAC et MAE. Ces prairies pourront bénéficier durablement d'une gestion adaptée et cela sans surcoût pour ces communes.

Cet accompagnement a également permis d'entamer des démarches pour donner un nouvel usage à des prairies menacées d'abandon et d'enfrichement. Il s'est traduit par la mise à disposition de ces prairies au profit d'éleveurs ou par la recherche active d'un débouché pour le fourrage.



Coordination avec les syndicats



L'outil CAT ZH est intégré dans les plans de gestion des deux syndicats de rivière de la Gimone : le SIAA pour le Gers (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Aménagement) et le SMBG pour le Tarn-et-Garonne (Syndicat Mixte du Bassin versant de la Gimone). Il sera inscrit sous la forme d'action de maintien des prairies inondables favorable à la qualité de l'eau.

Un recensement des besoins de restauration des équipements hydrauliques a été réalisé auprès des gestionnaires à l'automne. Un courrier a été envoyé au préalable pour recueillir les demandes, suivi d'une visite de terrain avec le technicien du syndicat concerné afin d'évaluer les travaux et d'établir leurs coûts. L'objectif est de prévenir l'abandon d'usage de ces prairies en raison de problèmes de gestion hydraulique (parcelle en eau trop longtemps, eau stagnante, ...).

Au total, 15 demandes nous ont été soumises, ce qui démontre d'un réel besoin sur la vallée. Elles concernent plus de 8700 mètres de linéaires de fossés pour un montant global estimé à plus de 42 000 €.

L'inventaire est toujours ouvert en ce début 2014.



Comité de pilotage de la CAT Gimone

Un comité de suivi de la CAT Gimone a eu lieu le Lundi 16 Décembre à la mairie de Gimont.

Cette réunion, présidée par Jean-Claude DUFFAUT président du SIAA, a regroupé 24 personnes dont 8 agriculteurs, des représentants des instances administratives et les syndicats de rivière.

Différents points ont été abordés : évolution des prairies, bilan du programme d'actions et perspectives (incertitudes concernant l'avenir des MAEt, Plan d'Action Territorial de Beaumont-de-Lomagne, poursuite de l'animation agro-foncière,...).

Partenariat SAFER-GHL et ADASEA

Une convention de concours technique d'intervention foncière a été établie entre la SAFER-GHL et l'ADASEA 32.

Ce dispositif de veille foncière permettra de connaître en temps réel les mutations d'utilisation du sol, d'anticiper certaines évolutions, et de mener

une politique de gestion et d'aménagement équilibrée. Cette convention permettra de mener à bien notre programme d'actions des prairies inondables grâce à une



En 2014, la CAT « Prairies inondables » s'étend aux prairies des bords de l'Arrats.
Vous avez une prairie qui est située en bordure de l'Arrats et vous souhaitez avoir des conseils de gestion ou un diagnostic individuel : **n'hésitez pas à nous contacter !**